

la contribution du Canada a atteint 436,6 millions de dollars, ce qui représente la plus importante contribution par habitant de tous les pays qui accordent de l'aide alimentaire.

La nouvelle stratégie du Canada au chapitre de l'aide est fondée sur six priorités de développement : la lutte contre la pauvreté, l'ajustement structurel, la participation accrue des femmes, le développement en harmonie avec l'environnement, la sécurité alimentaire et la disponibilité de l'énergie. L'ACDI a consacré ses efforts à la réalisation de ces objectifs, tout particulièrement au cours des dernières années. Les radiations de dettes et la mise en place d'un programme ne comportant que des subventions ont contribué à la réalisation de programmes d'ajustement structurel. La décision de consacrer à l'Afrique 45 % de la totalité de l'aide versée de pays à pays contribuera également à soulager le problème de l'endettement. D'autre part, les femmes ont été appelées à occuper une place de plus en plus importante dans le développement, tant à titre de participantes dans le processus de développement que de bénéficiaires de ce dernier. L'ACDI a par ailleurs adopté des lignes directrices en ce qui a trait aux répercussions environnementales de tout nouveau projet. En outre, un important programme de décentralisation, amorcé en 1987-1988, facilitera la prise de décisions sur le terrain et améliorera la capacité de réaction de l'ACDI au niveau de la planification et de la mise en œuvre des projets d'aide.

L'aide canadienne a atteint 2,61 milliards de dollars en 1987-1988, ce qui représente 0,5 % du produit national brut (PNB). L'objectif du gouvernement est d'augmenter, à compter de 1991-1992, le ratio aide publique au développement (APD)/PNB par étapes successives pour qu'il atteigne 0,6 % d'ici 1995 et 0,7 % d'ici l'an 2000.

21.7.2 Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Le CRDI a été institué en 1970 pour entreprendre et encourager des recherches centrées sur les problèmes des régions du monde en voie de développement. Il stimule la coopération entre les pays en voie de développement aussi bien qu'entre ces derniers et les pays industrialisés. En sa qualité de coordonnateur de la recherche sur le développement international, il aide les régions en voie de développement à se doter des moyens de recherche, des compétences et des institutions nécessaires pour résoudre leurs propres problèmes.

Les projets sont regroupés en sept catégories : sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition ; sciences de la santé ; sciences de l'information ; sciences sociales ; sciences de la

terre et génie ; prix et bourses d'études ; et communications. En date de septembre 1988, le CRDI avait participé au financement de 3 583 projets dans plus de 100 pays.

Un programme de bourses universitaires comportant des catégories de prix à la fois pour des Canadiens et pour des citoyens de pays en voie de développement offre à des personnes la possibilité de recevoir de la formation ou d'effectuer de la recherche sur divers aspects du développement.

Le Parlement du Canada finance le CRDI au moyen d'une subvention annuelle calculée selon un certain pourcentage de l'APD. Grâce à son statut de société publique, il peut offrir de l'aide sans demander quelque forme de compensation que ce soit. De plus, le CRDI n'est pas un représentant du gouvernement canadien, et ses directeurs et employés ne font pas partie de la Fonction publique du Canada. Il est géré par un conseil d'administration international autonome ; au moins 11 des administrateurs, dont le président et le vice-président, doivent être des citoyens canadiens. Jusqu'ici, les 10 autres membres nommés proviennent d'autres pays, 6 d'entre eux venant de pays en voie de développement. Le CRDI soumet un rapport annuel au Parlement canadien par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

De plus, il entretient des relations étroites et coopératives avec l'ACDI, dont le président fait normalement partie du conseil d'administration du CRDI.

21.7.3 Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

Fondé en 1961, le SUCO est un organisme bénévole canadien indépendant qui travaille de concert avec les collectivités et les groupes engagés dans la voie du développement et du changement social au Canada et dans les pays du Tiers Monde. Il recrute des Canadiens compétents dans les domaines du commerce, des affaires, de l'agriculture, des ressources renouvelables, de la santé, de l'éducation, de la technologie et du développement communautaire, puis les envoie pendant deux ans en poste dans les pays du Tiers Monde. Ces travailleurs ont ainsi l'occasion de partager leurs connaissances et d'enrichir leur vie personnelle en élargissant leurs horizons. En plus de dédier ses efforts à la cause du développement économique et social des segments les plus pauvres des sociétés du Tiers Monde, le SUCO s'associe également à des projets de développement communautaire et d'autonomie en fournissant des fonds et d'autres soutiens. Au Canada, le SUCO s'efforce de sensibiliser le grand public aux causes du sous-développement du Tiers Monde.